

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 22 septembre 2022**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 20
Votants : 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 22 septembre 2022, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 15 septembre 2022, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire : Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, CHAPUS Josiane, MARTIAL Gilles, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, BOULIEU Anne Marie, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément, DELAFOSSE Loïc.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme ROTHEA Céline donne pouvoir à M. BUGNET Jean-Marc, M LEVEQUE Guillaume donne pouvoir à M. GILLE Martial, M. SOTTET Jean Dominique donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, MME ROGNARD Evelyne donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Josèphe, Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme BOULIEU Anne-Marie, M. SOLARI Charles donne pouvoir à M. GIRARDOT Clément.

Absents : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : M. THEVENARD Stéphane

N°46-2022 – Trail entre Lônes et coteaux – Autorisation de signature de convention

Annexe n°3 – Convention intercommunale pour l'organisation du trail « entre Lônes et Côteaux »

Rapporteur : M. Eric PUYJALINET

M. PUYJALINET rappelle au Conseil Municipal que les villes de Charly, Grigny, Millery et Vernaison, en partenariat notamment avec la Région, la métropole, l'UFOLEP, la Ligue de l'enseignement, l'OMS et le CNDS, organisent chaque année, en octobre, le trail « entre Lônes & Côteaux ». La prochaine édition est programmée le dimanche 9 octobre.

Les modalités de réalisation de cette manifestation font l'objet de conventions proposées aux assemblées délibérantes des communes concernées.

À ce titre, la commune de Millery s'engage à verser une aide financière de 500 € à la ville de Grigny pour l'organisation du trail intercommunal.

A noter que ce format et les modalités de portage sont susceptibles d'évoluer à compter de 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la présente convention,
- **D'ACCORDER** une aide financière de 500 € à la ville de Grigny pour l'organisation du trail intercommunal,
- **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget au titre des autres contributions (6558)

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Le secrétaire de séance
Stéphane THEVENARD